MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

Troisième Édition du mois de décembre 2014

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 238 CONCERNANT LE BRANCHEMENT AU RÉSEAU SANITAIRE

Pour les propriétaires qui n'ont pas effectué le raccordement aux égouts d'ici au 15 décembre, le Conseil Municipal propose aux contrevenants 2 options afin d'éviter de recevoir un constat d'infraction de 500$.

Un engagement écrit doit être signé et remis à l'inspecteur en bâtiment avant le 19 décembre 2014.

La première option est de confier la gestion des travaux à la Municipalité. Le propriétaire recevra un compte de taxes complémentaire représentant le coût réel des travaux auquel sera ajouté un frais d'administration de 10%.

La deuxième option laisse au citoyen la possibilité de faire lui-même la gestion des travaux de branchement de sa résidence et d'en acquitter les frais. À défaut de réaliser les travaux à l'intérieur du délai de 6 mois additionnels prévu règlement 238.1, le contrevenant se verra remettre un constat d'infraction de 500$ en plus de son engagement personnel à permettre à la municipalité d'exécuter les travaux aux frais du propriétaire.

La personne qui fera défaut de signer une entente avec la municipalité, d'ici le 19 décembre prochain, pourra se voir remettre un constat d'infraction de 500$. La municipalité s'adressera aux tribunaux afin d'obtenir la permission de réaliser les travaux sans le consentement du propriétaire. Tous les frais engagés par la municipalité pour faire respecter son règlement seront à la charge des contrevenants.

Pour plus de détails, communiquer avec Steve Martin, Adjoint Inspecteur Municipal au 450-454-4502 #104

www.municipalite-saint-michel.ca

Le Club Optimiste de St-Michel

Le Club Optimiste de St-Michel, tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à sa Guignolée. C'est avec plus de 70 personnes que nous avons pu réaliser cette journée qui se veut sous le signe de l'entraide. Notons la participation de l'Association des pompiers volontaires de St-Michel qui en plus de contribuer monétairement à cet évènement, sont venues prêter main forte en personne. Lors de cette journée, Le Club Optimiste aide les jeunes qui voyageront durant l'année avec leurs écoles, en leur remettant un chèque pour les aider à défrayer le coût du voyage. Encore une belle preuve qu'avec l'implication, on peut tout changer!!!

MERCI À TOUS CEUX QUI ONT DONNÉ ET ENCORE FÉLICITATION ET MERCI À TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPÉ DE PRÈS OU DE LOIN À LA RÉALISATION DE CETTE JOURNÉE.

JOYEUSES FÊTES À TOUS!!!

HORAIRE DU PATIN ET DU HOCKEY LIBRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES:

PATIN LIBRE:
Samedi le 27 décembre de 11:30 hres à 12:30 hres
Dimanche le 28 décembre de 12:00 hres à 13:00 hres
Mardi le 30 décembre de 18:00 hres à 19:00 hres

HOKEY LIBRE :
Dimanche le 28 décembre de 15:30 hres à 17:00 hres
Lundi le 29 décembre de 15:30 hres à 17:00 hres
Mardi le 30 décembre de 15:30 hres à 17:00 hres

La programmation régulière reprendra le dimanche 4 janvier 2015, pour le patinage libre et lundi 5 janvier 2015 pour le hockey libre

À NOTER : Nous serons fermés les 24 – 25 – 26 décembre pour Noël ainsi que les 31 décembre – 1er et 2 janvier pour le Jour de l'An.

LOCATION DE GLACE DISPONIBLE : Samedi le 27 décembre
Dimanche le 28 décembre
Communiquer avec Yves Goneau au 450-454-4141

Saint-Michel
Collectes des matières résiduelles pour 2015

janvier 2015 1

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février 2015 2

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

mars 2015 3

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril 2015 4

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai 2015 5

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin 2015 6

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet 2015 7

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août 2015 8

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre 2015 9

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

octobre 2015 10

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre 2015 11

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

décembre 2015 12

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Vos matières résiduelles doivent être déposées à la rue avant 7 heures AM.

Ordures

Recyclage

Le bac de recyclage et la poubelle sur roues doivent être placés en bordure de rue sans entraver la circulation. Il ne doit y avoir aucun objet à moins de 60 cm. Les roues et la poignée doivent être orientées vers votre résidence.

Les matières recyclables peuvent être déposées pêle-mêle à l'intérieur du bac bleu. Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac.

Contenants autorisés pour les ordures

• Poubelle fermée et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant.
• Sac de plastique résistant et bien attaché.
• Bac roulant d'une couleur autre que bleue d'un maximum de 360 litres et conforme au mode de ramassage.

Le poids maximal est de 25 kilogrammes.

Les matériaux de construction et les résidus dangereux ne sont pas acceptés.